



**MODAVE**

Administration Communale de Modave  
Place Georges Hubin, 1 – 4577 Modave

## PRIME VELO

La prime est octroyée pour l'achat d'un vélo « droit » ou l'achat d'un vélo électrique.

*Ne sont visés que les vélos « droits » et vélos motorisés électriquement.*

*Ne sont pas visés les vélos pour enfants, les vélos à deux places (tandems), les tricycles, cuistax, trottinettes et trottinettes électriques ...etc. ne rentre pas dans une logique de mobilité verte.*

Montant de la prime :

- 10% de la valeur d'achat du vélo avec un maximum de 30 € pour un vélo normal « droit ».
- 10 % de la valeur d'achat du vélo motorisé électriquement avec un maximum de 80 €.

Maximum 2 primes/ménage/5 ans.

La demande de prime se fera endéans les 2 mois de la date de facturation de l'achat du vélo et au plus tard décembre de l'année en cours.

**Demandeur :** .....

**Adresse :**

.....  
.....

**Téléphone – GSM :** .....

**Type de vélo :**

.....  
.....

**Prix d'achat du vélo :**

**N° compte bancaire pour versement de la prime :**

B	E																		
---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nombres d'annexes facture(s) & preuve(s) de paiement :

Fait à Modave, le ..... / ..... / .....

Le demandeur, (signature)

[www.modave.be](http://www.modave.be)

 085/41.02.20 -  [finances@modave.be](mailto:finances@modave.be)